

FLASH VILLEMORISSON-SUR-ORGE

Juillet 2017



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2017 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. ÉPRY, M. PRÉVIDI, M. NOVEL, Mme PRADE.

Représentés : Mme EVERAERT, pouvoir à M. CHOLLEY, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme EYMARD, pouvoir à M. MERCIER, M. PATIN, pouvoir à Mme GRISON-JAILLET, Mme BOISSEAU, pouvoir à Mme CARNERO, M. SAUNIER, pouvoir à M. ANDREETTI, Mme CARRIÉ, pouvoir à M. REPAIRE, M. BUATOIS pouvoir à M. NOVEL.

Absent : M. LOGA.

Secrétaire : Mme YOUNSI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, sans observation, le compte-rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 23 mars 2017.

Monsieur le Maire rend compte des décisions portant sur :

- ✓ une convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité basse tension,
- ✓ le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle «week-end de culture urbaine» les 22 et 23 avril 2017 au Ludion,
- ✓ une convention de partenariat avec l'association Radio Triangle et la ville pour assurer la production et la diffusion d'un spot de présentation de la manifestation Fêt'Estival au parc des Erables le 1^{er} juillet 2017,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à une mission SPS pour l'extension du restaurant scolaire des Erables,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif au contrôle technique pour les travaux de l'extension du restaurant scolaire des Erables,
- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un marché public relatif aux travaux de désamiantage et démolition du gymnase BOUTON et de la salle de musculation,

Monsieur le Maire informe que les travaux seront effectués au mois d'août.

- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la vérification réglementaire des installations électriques et des chauffage-gaz des bâtiments communaux de la ville,
- ✓ la conclusion d'un marché public de fournitures de livres scolaires pour les écoles,
- ✓ la convention de prêt de matériel à titre gratuit dans le cadre du concert chœur et orchestre du 16 juin 2017 avec la ville de Morsang-sur-Orge,
- ✓ l'exercice du droit de préemption urbain par délégation du conseil municipal pour le bien cadastré AC

n°28 sis 30 rue de Longpont pour un montant de 100 000 € hors commission,

- ✓ la défense de la commune dans une action intentée contre elle par un agent communal,
- ✓ la désignation de Maître Van Elslande avocate en vue de représenter la ville dans la même affaire.

FIXE, à la majorité (1 abstention : Mme PRADE), à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour le Maire à 33%, pour les adjoints et les conseillers délégués à 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit des taux inchangés.

DÉCIDE, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au Réseau départemental des collectivités citoyennes et **DÉSIGNE** Monsieur Gaël PILORGET pour représenter la commune.

APPROUVE, à l'unanimité, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 juin 2017, la passation du marché public relatif à la fourniture et à la confection de repas et de goûters au restaurant scolaire et à la gestion du service par un chef gérant avec l'entreprise ELRES (ELIOR France ENSEIGNEMENT) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

PREND ACTE, à l'unanimité, sans observations ni réserve du compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

ADOPTE, à la majorité (3 contre : M. NOVEL, Mme PRADE, M. BUATOIS), après avis de la commission finances du 27 avril 2017, le **compte administratif 2016.**

A retenir

• Prochain Conseil municipal : **jeudi 21 septembre 2017**

• Prochain Conseil communautaire : **jeudi 12 octobre 2017**

• **Retour à la semaine scolaire des 4 jours à la rentrée de septembre 2017 (voir au verso)**

DÉCIDE, à l'unanimité, après avis de la commission finances du 27 avril 2017, l'affectation au budget 2017, le résultat de fonctionnement comme suit :

- résultat de clôture : 1 698 095,35 €
- affectation à l'apurement du déficit d'investissement : 73 840,02 €
- excédent de fonctionnement reporté 2016 : 1 624 255,33 €

ADOpte, à la majorité (3 contre : Monsieur NOVEL, Mme PRADE, M. BUATOIS), après avis de la commission des finances du 27 avril 2017, par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le **budget supplémentaire 2017** de la ville équilibré en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement : 1 594 378,03 €
- section de fonctionnement : 1 557 355,33 €

COMPLÈTE, à la majorité (2 contre : M. NOVEL, M. BUATOIS), sa délibération de janvier portant sur une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur de l'Essonne pour la réalisation d'un fitness park en ajoutant et approuvant le plan de financement suivant :

Travaux	Montant HT	Auto financement	Réserve parlementaire
Création d'un fitness park	15 675 €	11 675 €	4 000 €

DÉCIDE, à la majorité (3 contre : M. NOVEL, Mme PRADE, M. BUATOIS), d'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année 2018 et d'exonérer totalement, en application de l'article L.2333-8 du CGCT : les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m², et les préenseignes inférieures ou égales à 1,5 m².

DEMANDE, à l'unanimité, suite à l'avis favorable des conseils d'écoles, de pouvoir dès la rentrée de septembre 2017 déroger à l'article D521-10 du code de l'éducation, afin d'organiser la **semaine scolaire sur 4 jours** dans les écoles de la ville.

DÉCIDE, à l'unanimité, de créer 24 emplois saisonniers destinés aux jeunes de la ville âgés d'au moins 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2017, pour une durée de 35 heures de travail par emploi en juillet et août 2017.

DÉCIDE, à l'unanimité, suite à la commission vie associative-animation-culture du 14 juin 2017, de modifier le règlement intérieur du conservatoire de musique en le complétant par une clause relative à l'assiduité.

DÉCIDE, à l'unanimité, suite aux commissions vie associative-animation-culture des 18 mai et 14 juin 2017, de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2017, le droit d'entrée à 30 € par trimestre pour toute personne extérieure inscrite dans un conservatoire de la communauté d'agglomération, qui souhaite suivre des

séances pour renforcer le ou les audition(s) de fin d'année.

APPROUVE, à l'unanimité, suite à la commission associative-animation-culture du 18 mai 2017, les termes de la convention de subventionnement (41 000 €) et d'objectif pour l'année 2017/2018 à conclure avec l'Espace Marcel Carné, pour la dernière année ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Espace Marcel Carné.

FIXE, à l'unanimité, suite à la commission vie associative-animation-culture du 14 juin 2017, le montant de la subvention aux associations : Les Tréteaux d'Olyvette (700 €), le CCAV (500 €), Yoga pour Tous (400 €), Villemoisson Tennis club (5 000 € prenant en compte des travaux).

DÉCIDE, à l'unanimité, suite à la commission vie associative-animation-culture du 18 mai 2017, d'adopter le règlement d'utilisation du gymnase BOUTON.

APPROUVE, à l'unanimité, suite à la commission urbanisme, développement durable et travaux du 9 mars 2017, les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France afin de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021 et de porter l'enveloppe financière de la convention de 2 à 4 millions d'euros.

S'ENGAGE, à l'unanimité, à classer en zone N l'intégralité de parcelle AC28 à la faveur de la prochaine modification ou révision du PLU.



INFORMATIONS

✧ **La commune a obtenu une dérogation pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.** A compter du 4 septembre, la semaine scolaire s'effectuera donc sur la base suivante : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 (pause méridienne de 11h45 à 13h45).

L'accueil périscolaire les jours de classe et les tarifs sont inchangés.

L'accueil à l'ALSH du mercredi s'effectuera de nouveau exclusivement au centre Mousset avec inscription préalable au mois.

A titre dérogatoire, pour le mois de septembre 2017, les inscriptions seront possibles jusqu'au vendredi 25 août.

✧ Fermetures estivales

La **mairie** sera fermée au public :

- le samedi 15 juillet
- les vendredis après-midi et samedis matin, du 5 au 19 août (ainsi que le mercredi après-midi comme en période habituelle).

Le **bureau de poste** de Villemoisson sera fermé du 7 au 28 août inclus. Le bureau de Morsang-sur-Orge reste ouvert.